



# POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES **HAUTE-MEUSE**

Neufchâteau • Vittel • Contrexéville • Liffol-Le-Grand • Val-De-Meuse • Châtenois •  
Bulgnéville • Lamarche • Gironcourt-Sur-Vraine • Martigny-Les-Bains



# PORTRAIT



Village de Bazoilles-sur-Meuse, secteur soumis à des pertes de débit en période estivale

Agence de l'eau Rhin-Meuse - RUSSOP

## OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables



**>95 000**  
UNITÉS GROS BÉTAIL  
Un territoire encore largement voué à l'élevage



**0,27** IND/KM<sup>2</sup>  
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 0,65/km<sup>2</sup>)



**3%**  
du territoire artificialisé  
(rang Rhin-Meuse : 29/34)



**5900** HA  
de zones humides remarquables par leur intérêt écologique



**34** HAB/KM<sup>2</sup>  
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139hab/km<sup>2</sup>)



**395** MM/AN  
(précipitations efficaces) pour recharger les nappes et alimenter les cours d'eau  
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 373 mm/an)

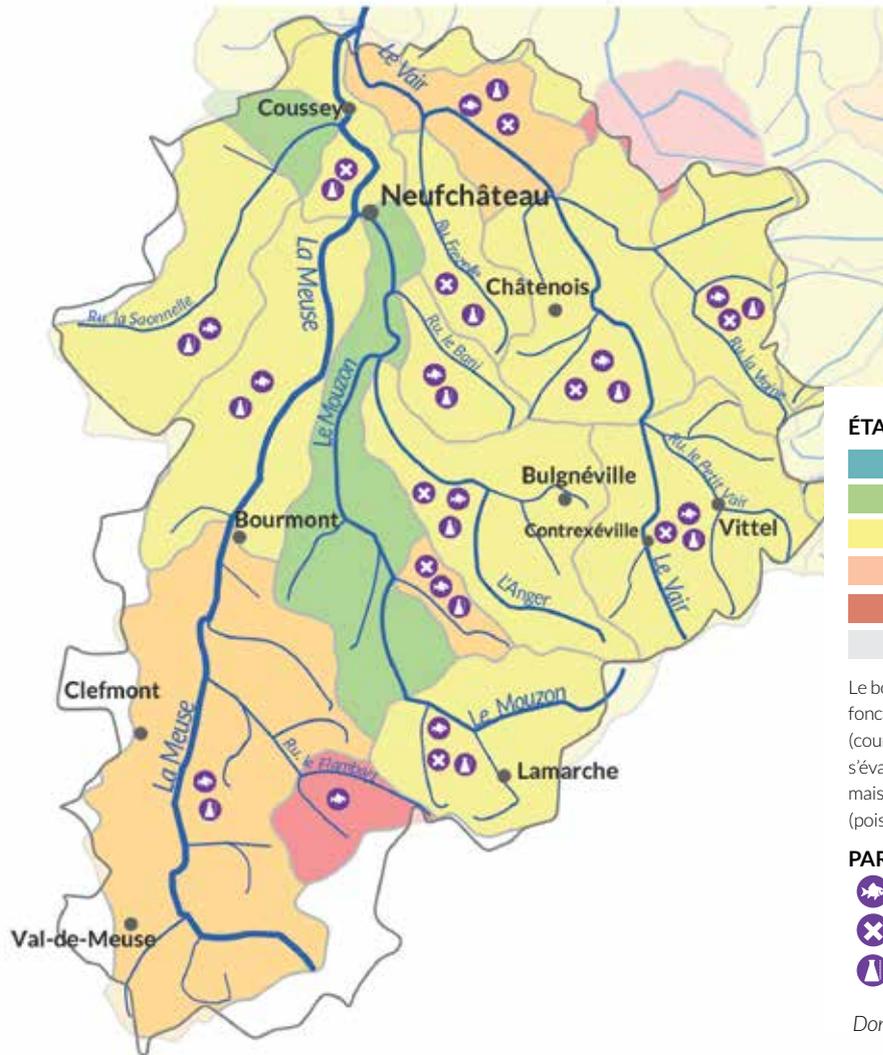
Le bassin de la Haute-Meuse comprend 102 communes pour 45 000 habitants. Sa densité de population est quatre fois plus faible que la moyenne du bassin Rhin-Meuse.

Sur ce territoire exclusivement rural, l'activité économique est tournée vers l'agriculture. Celle-ci utilise 62% des terres, dont un tiers est exploité pour l'élevage (bovins). Depuis quelques années, une réorientation vers un élevage dans des espaces clos plutôt qu'en prairies (filières de polyculture-élevage) et grandes cultures a entraîné un retournement des prairies de près de 10%. Les filières industrielles, quant à elles, sont peu diversifiées et principalement orientées vers la transformation de produits agricoles (fromagerie) et l'embouteillage d'eaux minérales.

Sur sa partie sud, le bassin de la Haute-Meuse est sous la dominance de grès particulièrement imperméables rendant la ressource en eau vulnérable.

Cependant sur sa partie nord, la présence majoritaire de calcaires très infiltrants est à l'origine d'un phénomène très particulier d'infiltration de la Meuse (Neufchâteau) qui peut conduire à des pertes de débits très importantes allant jusqu'à l'assèchement de la Meuse en période estivale (Bazoilles-sur-Meuse). Bien que bénéficiant d'un régime pluviométrique favorable, le contexte géologique rend à la fois les cours d'eau très sensibles aux pollutions par le ruissellement et par le drainage agricole et la ressource en eau souterraine très sensible aux problématiques de gestion quantitative (nappe des Grès du Trias Inférieur).

# QUALITÉ DES EAUX



## ÉTAT ÉCOLOGIQUE

<span style="color: green;">■</span>	Très bon état
<span style="color: lightgreen;">■</span>	Bon état
<span style="color: yellow;">■</span>	État moyen
<span style="color: orange;">■</span>	État médiocre
<span style="color: red;">■</span>	Mauvais état
<span style="color: gray;">■</span>	Non déterminé

Le bon état écologique d'un cours d'eau correspond à un fonctionnement équilibré des écosystèmes aquatiques (cours d'eau, lacs...) en présence d'activités humaines. Il s'évalue à partir de paramètres physiques et chimiques mais aussi au travers des peuplements biologiques (poissons, insectes aquatiques, algues microscopiques...).

## PARAMÈTRES DÉCLASSANTS

<span style="color: purple;">★</span>	Biologie
<span style="color: purple;">✕</span>	Substances chimiques
<span style="color: purple;">▲</span>	Oxygénation et matières organiques

Données 2010 - 2011

Sur le secteur de la Haute-Meuse, les cours d'eau ont été subdivisés en 15 entités homogènes. Seules deux d'entre elles sont en bon état écologique : le Mouzon et la Saônelle dans leur partie aval.

Les autres présentent un état moyen et plus localement, un état médiocre à mauvais expliqué par des teneurs excessives en nutriments et une modification profonde des caractéristiques physiques des cours d'eau (rectification, seuils) affectant particulièrement les peuplements de poissons et de phytoplanctons. Ces altérations sont principalement liées à l'intensification des pratiques agricoles ainsi qu'aux rejets des élevages et aux rejets diffus des communes ne disposant pas d'assainissement.

2/3 DES COURS D'EAU PRÉSENTENT UN ÉTAT ÉCOLOGIQUE MOYEN

L'état chimique des eaux subit un déclassement principalement dû à des teneurs excessives en métaux lourds dont l'origine reste à identifier (cuivre, mercure, zinc), et plus localement à la présence de pesticides et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), issus notamment de tous types de combustion.

La ressource en eau souterraine, quant à elle, nécessite des points de surveillance notamment au niveau des contaminations par les pesticides, nitrates, sulfates et par le bore. De plus, 6 captages d'alimentation en eau potable dégradés par des nitrates et/ou des pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

Enfin, l'état quantitatif de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) est altéré par des prélèvements importants au vu de sa faible capacité de recharge naturelle.

# ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



++

## PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Maintenir l'élevage et les milieux associés (sinuosité des cours d'eau, végétation rivulaire, prairies, zones humides...) en développant les filières de valorisation des produits d'élevage avec les collectivités du territoire, notamment sur l'amont de la Meuse, et de ses affluents de rive droite (Mouzon, Anger...) et sur la partie intermédiaire et aval du Vair.

## POLLUTIONS DIFFUSES

- Encourager les bonnes pratiques permettant de réduire les apports de fertilisants, produits phytosanitaires et sédiments et les compléter par la création de zones tampons en sortie de drains agricoles et autour des parcelles (plantation de haies, bandes enherbées...). Concerne la Meuse, et la majorité de ses affluents de rive droite, tous exposés à des pollutions diffuses.



++

## ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Poursuivre et aller au-delà des actions déjà menées sur la Meuse et ses affluents en développant des programmes globaux de renaturation des cours d'eau et des zones humides associées en partenariat avec les propriétaires riverains (agriculteurs).
- Aménager ou supprimer les plans d'eau impactant les cours d'eau notamment sur la Saônelle dans sa partie amont, le Flambart, et l'Anger



++

## CAPTAGES DÉGRADÉS

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant la reconquête de la qualité des eaux des captages destinées à l'eau potable. Concerne le syndicat intercommunal des eaux de la Vraine et du Xaintois et les communes de Liffol le Grand, Pompierre, Attigneville, Romain-sur-Meuse et Goncourt.



### NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
<b>Agriculture :</b> Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
<b>Collectivités :</b> Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
<b>Industrie et artisanat :</b> Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
<b>Milieux aquatiques :</b> Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
<b>Ressource en eau :</b> Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		
<b>Périmètre du SAGE GTI</b> (Grès du Trias Inférieur)		

# FOCUS

## CONCERTATION AUTOUR DE LA NAPPE DES GRÈS DU TRIAS INFÉRIEUR

La vigie de l'eau



### POLLUTIONS PONCTUELLES

- Poursuivre l'amélioration des performances de traitement des ouvrages d'assainissement et le développement de technologies propres notamment sur l'Anger, la Vraine, le Vair et la Meuse.

### POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer en partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat, une opération collective visant la réduction des déchets et rejets de substances dangereuses par les activités artisanales de l'agglomération de Neufchâteau.



### POLLUTIONS PONCTUELLES

- Créer de nouvelles stations d'épuration en réalisant au préalable une étude technico-économique.  
Concerne prioritairement l'amont de la Meuse, l'aval du Vair et les bassins du ruisseau de Sauville, du Bani, du Vair et de la Vraine.

### POLLUTIONS DIFFUSES URBAINES

- Améliorer l'efficacité de la collecte et le traitement des eaux usées en place sur les secteurs amont de la Meuse et du Mouzon, et les bassins de l'Anger, du Vair, et de la Vraine
- Poursuivre la mise aux normes des installations non collectives en s'appuyant sur la dynamique du syndicat départemental d'assainissement non collectif des Vosges.



### LE TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DE NEUFCHÂTEAU

correspondre à des zones dans lesquelles les enjeux potentiellement liés aux inondations sont les plus importants à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. Sur ce territoire, les collectivités locales, aux côtés de l'État, doivent mettre en place une gestion ciblée des risques auxquels elles sont soumises pour anticiper et réduire l'impact des inondations.



La CLE du SAGE des Grès du Trias Inférieur, lieu de concertation et d'action autour des enjeux liés à la nappe des Grès du Trias Inférieur

La partie sud-est du bassin de la Haute-Meuse dépend très majoritairement pour son alimentation en eau de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI). Elle est actuellement exposée à une surexploitation la classant en mauvais état quantitatif. En effet, ses capacités de recharge naturelle sont faibles. Concrètement, cette partie sud-est se comporte comme un réservoir qui se vide par des pompages à un rythme supérieur par rapport à sa possibilité de recharge. Pour résoudre ce problème, **une réduction des prélèvements d'environ 1 million de m<sup>3</sup> par an est nécessaire** pour revenir à une situation d'équilibre. Pour répondre à cet enjeu de préservation de la ressource en eau, un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) est en cours de réalisation. Il réunit et concerte les différents usagers de l'eau : collectivités, industriels, professionnels du tourisme, agriculteurs et administrations afin de trouver des solutions pour favoriser le retour à l'équilibre de cette ressource. Une interconnexion locale pour une substitution à grande échelle ainsi que des recherches de fuites ou la distribution d'économiseurs d'eau sont des solutions à envisager par l'ensemble des communes du territoire.

### DES COURS D'EAU FRAGILES



Travaux de renaturation du lit de la Meuse à Harréville-les-Chanteurs après l'arrasement d'un seuil

Les têtes de bassin versant constituent les zones de naissance des cours d'eau (zone de source) et jouent un rôle primordial dans l'alimentation en eau des milieux situés en aval (cours d'eau, lacs, étangs et eau souterraine). A ce titre le bassin versant de la Haute-Meuse est assimilable à un « château d'eau » pour l'ensemble du bassin versant de la Meuse.

Les cours d'eau de tête de bassin versant représentent la plus grande proportion de linéaire de cours d'eau du territoire. Très sensibles aux pollutions générées par les activités humaines et facilement aménagés du fait de leur faible dimension, ces cours d'eau évoluent soit en milieux forestiers où ils sont souvent considérés comme préservés, soit en milieux plus ouverts dans les zones agricoles où l'intensification des pratiques est source d'altérations croissantes.

L'atteinte ou le maintien de leur bon état écologique nécessite de regrouper les intercommunalités existantes pour porter une compétence de gestion des milieux aquatiques à l'échelle de ce territoire hydrographique cohérent et de construire un programme efficace de restauration des milieux aquatiques et humides en concertation avec les différents acteurs du territoire.

Agence de l'eau Rhin-Meuse, RUSOP.

# PASSONS À L'ACTION

## ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« Je participe activement à l'élaboration du SAGE des Grès du Trias Inférieur qui contribuera à préserver durablement la ressource en eau souterraine du territoire »



« En limitant mon utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires, je contribue à améliorer la qualité de l'eau dans la nature, j'améliore la qualité de l'eau potable et je diminue son coût de traitement »

« En préservant les zones humides et en végétalisant les sorties de drains, j'atténue les pollutions parvenant aux cours d'eau, je réduis les risques d'inondation et je favorise la biodiversité, notre assurance vie pour demain »



« En participant activement à l'élaboration d'un programme de restauration des milieux aquatiques et humides, je contribue à améliorer efficacement l'état écologique des eaux »

## LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

### COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres.
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi.

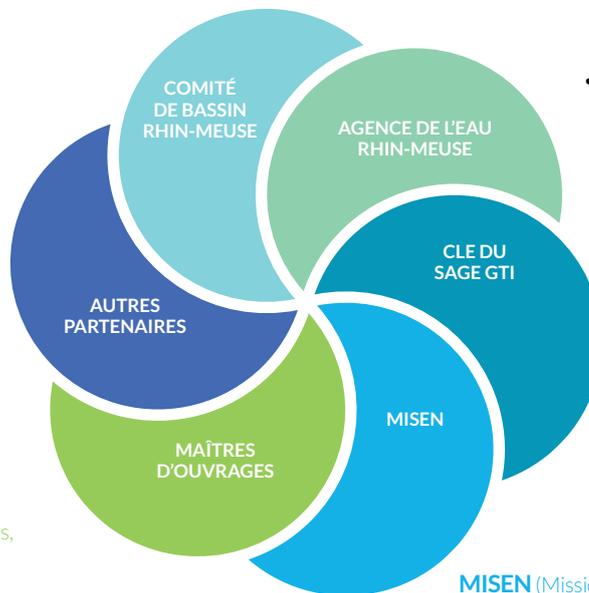
### AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec les missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 52 et 88) décline les priorités d'actions.
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

### AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional, EPAMA...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages.



### COMMISSION LOCALE DE L'EAU DES GRÈS DU TRIAS INFÉRIEUR

- Lieu de concertation où sont déclinées les orientations du plan de gestion.
- Trouve des solutions à des problématiques locales.

### MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

### MISEN (Mission Interservices de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions Départementales des Territoires (DDT 52 et DDT 88).
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.